

• **La fiche d'inscription**



LA GARE

Association A.V.E.C.
105 Quai des Entreprises. Coustellet
84660 Maubec
04.90.76.84.38
www.aveclagare.org

**SÉJOUR D'ETE SETE
DU 30 JUILLET AU 04 AOUT 2018**

SIRET : 405.375.478.000.14
CODE APE : 90.04 Z
AGRÉMENT DDCS SEJOUR : 343011011

Nom : Prénom :

Règlement :

- 300€
- 340€
- 380€
- 420€
- 520€
-
- Adhésion de l'association AVEC (12mois)
- Inscription à l'accueil jeunes

TOTAL €

Chèque à l'ordre de l'Association AVEC
L'inscription et l'adhésion AVEC sont obligatoires

<u>Cadre réservé à l'administration</u>			
Mode règlement	Montant	A encaisser le :	N° :
chq-CAF-chq vac			
chq-CAF-chq vac			
chq-CAF-chq vac			
Espèces		---	---

10 €
... €

>> RAPPEL: nous acceptons les chèques vacances et la carte temps libre de la CAF <<

Possibilité de payer en trois fois **uniquement par chèque** (tous les chèques sont à déposer avec le dossier).
Pour les règlements en espèces, il sera demandé la totalité du règlement au dépôt du dossier.

Les encaissements :

- À l'inscription : 100€ dès dépôt du dossier (+10€ adhésion association si nécessaire) - (possibilité de faire un seul chèque)

Dossier à retourner avant le mardi 13 juillet 2018

AUTORISATION (à nous retourner datée et signée)

J'inscris mon enfant au séjour organisé par l'association A.V.E.C. « La Gare », pour les dates suivantes : séjour d'été à Sète du 30 juillet au 04 aout 2018.

Madame et/ou Monsieur (le responsable légal) déclare que mon enfant est :

- Non Fumeur
 Fumeur

Je soussigné (le responsable légal), après avoir lu et approuvé l'ensemble des conditions générales d'inscription, de fonctionnement du séjour et des objectifs de celui-ci, déclare y souscrire, autorise mon enfant à adhérer à l'association A.V.E.C et à participer à toutes les activités prévues dans le cadre du séjour.

D'autre part, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux.

Fait le à

Signature(s) du(es) parent(s) :
Avec la mention «Lu et approuvé ».

Signature de l'adolescent :
Avec la mention «Lu et approuvé ».